



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 5257

Texte de la question

M. Jean Grellier attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur les éléments, réflexions et orientations qui sont en débat actuellement dans l'accompagnement des personnes autistes. Comme nul ne peut se prévaloir de détenir la vérité dans cet accompagnement, il est de la responsabilité collective de favoriser un débat aussi large que possible pour réfléchir sur l'autisme, en s'appuyant sur la diversité des expériences et des propositions afin de permettre à chaque personne autiste, en fonction de la spécificité de sa problématique et de ses besoins, de pouvoir trouver les meilleures réponses possibles. Beaucoup de professionnels considèrent qu'aucune technique thérapeutique ou éducative ne peut être considérée à elle seule comme une fin en soi ou une réponse unique. À chaque question posée, peuvent répondre plusieurs hypothèses qui seront proposées à la réflexion entre la personne concernée, la famille et les professionnels. Dès lors les différentes approches ne seront plus concurrentielles mais deviendront complémentaires. Compte tenu de l'importance du rôle de la collectivité publique dans l'accompagnement de ces démarches, il souhaiterait connaître aujourd'hui l'état de la réflexion du ministère, les orientations qui sont envisagées et les décisions qui pourraient être prises dans l'accompagnement des personnes autistes, de leur famille, en concertation avec l'ensemble des professionnels.

Texte de la réponse

La France est très en retard dans le dépistage et la prise en charge de l'autisme. Il revient au nouveau Gouvernement de réaliser concrètement le troisième plan autisme. C'est aujourd'hui un impératif : la prévalence de l'autisme est de plus en plus importante, alors que les outils de dépistage et l'offre d'accompagnement sont gravement insuffisants. Plusieurs milliers de familles françaises sont obligées d'aller en Belgique pour voir leur enfant bénéficier d'une réponse efficace à ses besoins. C'est pourquoi il faut agir vite, et sur plusieurs plans. Renforcer la recherche, dans le champ épidémiologique comme dans le champ social. Développer l'offre d'accompagnement, à partir d'un dépistage plus précoce et en tenant compte des recommandations publiées le 8 mars 2012 par la Haute autorité de santé et l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Changer de regard sur l'autisme et changer de pratiques. Cela passe à la fois par la sensibilisation de l'opinion publique et par une meilleure formation des professionnels, notamment des médecins et des pédiatres. La logique générale dans laquelle ce plan va s'inscrire est celle de la personnalisation et de l'accessibilité du milieu ordinaire. La Ministre déléguée en charge des Personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion a réuni le Conseil National de l'Autisme le 18 juillet dernier, pour constituer des groupes de travail thématiques autour de ces axes. Ces groupes se réuniront par tranches d'âge et par thèmes jusqu'à la fin de l'année, sous le suivi attentif d'un groupe ad hoc. Le troisième plan sera lancé formellement au début de l'année 2013, afin de répondre aux besoins réels des personnes avec autisme et de ceux qui les entourent.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grellier](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5257

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Handicapés

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [25 septembre 2012](#), page 5230

Réponse publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6812